

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans le chemin Kiischteberg afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant de travaux d'empierrement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **chemin Kiischteberg**
Début : **vendredi, 10. novembre 2023 à 07 h 00**
Fin : **vendredi, 17. novembre 2023 à 16 h 00**
Motif : **travaux d'empierrement**
Règlement : **GRE-248-2023**

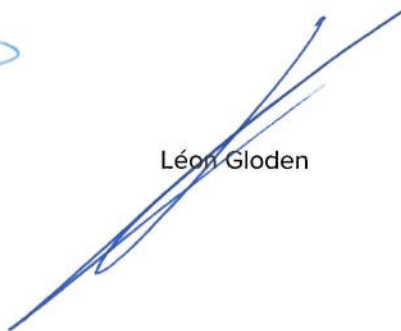
Grevenmacher, le 10. novembre 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus

Le bourgmestre,



Léon Gloden

